COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 octobre 2026

Trophée Les Remarquables d'Interfel : les lauréats de la 3e édition révélés au SIAL Paris

À l'occasion du SIAL Paris, Interfel a dévoilé les cinq lauréats de la 3e édition du Trophée *Les Remarquables*. Placé sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce Trophée distingue les initiatives innovantes déjà déployées, qui créent de la valeur pour la filière et contribuent, directement ou indirectement, à donner davantage goût aux fruits et légumes frais.

Porté par le *Club Innovation* d'Interfel, le Trophée *Les Remarquables* a pour ambition de mettre en lumière, de célébrer et de faire connaître des réalisations originales portées par les professionnels de la filière. Les projets distingués doivent être effectivement déployés et présenter de premiers résultats probants.



La cérémonie de remise des prix s'est tenue lundi 19 octobre sur l'espace SIAL Talks, au cœur du SIAL Paris, rendez-vous international et incontournable de l'innovation alimentaire.

Une édition 2026 qui reflète toute la diversité de la filière

Cette troisième édition a une nouvelle fois illustré la diversité de l'innovation dans les fruits et légumes frais : nouveaux produits et usages, excellence opérationnelle, technologies, expérience client, nouveaux modèles de production ou encore collaborations entre différents maillons de la filière.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'issue d'une première évaluation menée par un comité technique réunissant des collaborateurs d'Interfel, d'Aprifel et du CTIFL, 13 projets finalistes ont été auditionnés par un jury composé de professionnels et d'experts.

Trois critères ont particulièrement guidé les choix du jury : la création de valeur pour les consommateurs, les impacts économiques, environnementaux et sociaux, et le caractère novateur de la réalisation.



« *La consommation de fruits et légumes et la satisfaction du consommateur en rayon sont au cœur de nos préoccupations. Tout ce qui contribue à les améliorer - la praticité, la fraîcheur, l'accessibilité - et toutes les innovations qui vont dans ce sens participent à cette logistique très précise et très qualitative, indispensable pour que le consommateur soit satisfait devant son rayon. Je considère que le Concours des Remarquables est un levier essentiel pour valoriser les innovations qui contribuent à améliorer la satisfaction du consommateur.* »
Daniel Sauvaitre, Président d'Interfel

Le jury a désigné un lauréat dans chacune des quatre catégories - Nouvel Usage, Amélioration Continue, Open Innovation et Transversalité Filière - et attribué un Coup de cœur du jury.

Les cinq lauréats de la 3e édition

CATÉGORIE NOUVEL USAGE

LE JARDIN DE RABELAIS pour son initiative **« Barquette snacking Les Petites Chéries »**
Le Jardin de Rabelais réinvente le snacking avec une barquette individuelle de 100 g de tomates cerises premium prêtes à consommer. Pensée pour les nouveaux usages de consommation hors domicile, cette offre propose un encas frais, gourmand et pratique, sans préparation, et fait entrer le légume frais dans un univers encore largement dominé par les produits transformés.
Le jury a notamment salué : *un véritable nouvel usage, avec un produit pensé dans les moindres détails pour répondre aux attentes des consommateurs nomades et l'enjeu de proposer une alternative fraîche et saine au rayon snacking.*

CATÉGORIE AMÉLIORATION CONTINUE

HYPERMARCHÉ E.LECLERC FAMECK pour son initiative **« La Bergerie - La fraîcheur au plus près »**
La Bergerie est une réserve de proximité directement intégrée au rayon Fruits & Légumes. D'une capacité de plus de 100 colis, elle permet plusieurs réassorts quotidiens en juste quantité, au plus près de la vente, afin de préserver la fraîcheur, limiter les pertes et réduire les déplacements et la manutention des équipes.
Le jury a notamment salué : *une approche globale conjuguant qualité du produit, service au consommateur, performance du rayon et considération des collaborateurs.*

CATÉGORIE OPEN INNOVATION

SUPER U LABASTIDE-SAINT-PIERRE pour son initiative **« Création d'une ferme aquaponique adossée au supermarché »**

Profitant de l'agrandissement de son magasin, Super U Labastide-Saint-Pierre a choisi d'y adosser une ferme aquaponique afin de produire localement une gamme de légumes venant compléter l'offre des maraîchers du Tarn-et-Garonne. Ce circuit ultra-court rapproche production et consommation, favorise la fraîcheur des produits et sensibilise les clients à de nouveaux modes de production.

Le jury a notamment salué : *la capacité à rapprocher la production du consommateur, en complémentarité avec l'offre locale, ainsi que la dimension pédagogique et territoriale du projet.*

CATÉGORIE TRANSVERSALITÉ FILIÈRE

FRUIDOR TERROIRS pour son initiative **"Patate douce française : d'un pari pionnier à une véritable filière"**

Depuis 2015, Fruidor Terroirs construit avec ses producteurs partenaires du Sud-Ouest une filière française de patate douce, sur un marché historiquement largement approvisionné par l'importation. Partie de quelques hectares d'essais, la production atteint désormais 80 hectares et 2 000 tonnes. En 2025, l'intégration en Filière Qualité Carrefour a fédéré producteurs, expéditeur et distributeur autour d'un engagement commun.

Le jury a notamment salué : *la construction d'une filière complète, de l'amont à l'aval, répondant à la fois aux enjeux de diversification, d'adaptation au changement climatique et aux nouvelles attentes des consommateurs.*

COUP DE CŒUR DU JURY

ATYPIQUE pour son initiative **« Le premier grossiste de fruits et légumes déclassés »**

Atypique source et distribue auprès de la restauration collective et commerciale des fruits et légumes écartés des circuits traditionnels pour des raisons essentiellement esthétiques, alors que leurs qualités gustatives et nutritionnelles restent intactes. Depuis 2021, l'entreprise a déjà valorisé plus de 10 000 tonnes de produits, soit l'équivalent d'environ 33 millions de repas.

Le jury a notamment salué : *une réponse très concrète à deux enjeux majeurs : réduire les pertes dans la filière tout en créant de nouveaux débouchés et davantage de valeur pour les productions agricoles.*

Des Remarquables appelés à être encore davantage remarqués

La remise du Trophée constitue le début d'une nouvelle étape pour les cinq lauréats. Interfel accompagnera leur mise en lumière à travers ses communications, ses relations presse et ses réseaux sociaux, mais aussi à l'occasion de plusieurs grands rendez-vous professionnels auxquels l'Interprofession participera dans les prochains mois, notamment le SIRHA, le SIVAL et le Salon International de l'Agriculture.

L'objectif : faire connaître ces solutions, favoriser les échanges entre professionnels et permettre aux initiatives remarquables d'en inspirer de nouvelles dans toute la filière.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rendez-vous en 2027 pour une nouvelle édition du Trophée Les Remarquables d'Interfel !

Qu'est-ce que le Club Innovation Interfel ?

Le Club Innovation, rattaché au Conseil d'administration d'Interfel, a pour objectif de mettre en lumière les enjeux et les initiatives liés à l'innovation dans la filière fruits et légumes frais.

Il s'appuie sur 2 axes d'animation de la filière :

- À travers le trophée « Les Remarquables », le Club Innovation vise à faire connaître les initiatives de la filière pour promouvoir la consommation de fruits et légumes frais.
- Le Club Innovation s'est fixé comme objectif d'identifier et de communiquer sur les tendances que la filière peut adopter dans une logique d'innovation via ses cahiers d'inspiration ReFLex.

https://www.interfel.com/services/club-innovation/

Contacts presse
Elina KADEM - 06 58 63 22 86 - e.kadem@interfel.com
Victoire GENEST – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :
Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.